



# La Nouvelle Lettre

## Le Mot des Maires

INTERCOMMUNALITÉ  
CHOISIE ... ou  
INTERCOMMUNALITÉ  
SUBIE ?

Mes Chers Concitoyens,

Depuis le 1er janvier 2017 une évolution majeure s'est mise en place, avec la disparition de notre Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer qui avait été créée sur la base du volontariat des Communes, **il y a plus de 20 ans**, pour entrer dans un très (trop) grand regroupement à plus de **48 000 habitants**, répartis dans **63 communes**.

Ce regroupement imposé par une Loi (la loi N.O.T.R.e) issue d'une vision idéologique de la concentration des pouvoirs loin des électeurs, nous fait déjà bien sentir ses premiers effets sur la perte de compétences de nos Communes. Citons en premier lieu la prise de **compétence** (facultative) « **scolaire** » qui nous fait perdre la gestion de nos écoles au profit de la nouvelle intercommunalité, avec pour seul effet de **rajouter un étage de décision éloigné du terrain**, avec pour bénéfice affiché « une égalité de traitement des enfants du nouveau territoire com-

munautaire » (... ?)

En deuxième lieu citons la mise en place du **nouveau schéma de fiscalité avec l'interdépendance** des fiscalités communales et communautaires, qui fera perdre aux Communes leur autonomie de décision sur la maîtrise des taux communaux - Taxe foncière et Taxe d'habitation. **Un exemple : si l'intercommunalité décide (ou est dans l'obligation) d'augmenter ses taux**, cela entraînera de fait la nécessité pour la Commune de baisser les siens (si elle le peut) afin que la variation supportée par le contribuable soit nulle.

Pour cette année 2017, au titre du lissage des taux, vous verrez donc le taux communal **augmenter, même si l'incidence** pour le contribuable sera **neutre. En clair, pour l'instant**, la dernière ligne de **vos feuilles d'impôts Foncier et Taxe d'Habitation** ne devrait pas changer.

En conclusion, je reprendrais une appréciation de l'Association des Maires Ruraux qui résume tout : **« À l'origine l'intercommunalité avait été pensée comme un outil au service des Communes pour faire à plusieurs ce qu'aucune ne peut faire seule ou aussi bien. Finalement, c'est devenu le moyen, faute de pouvoir clairement les supprimer,**

*de vider les Communes de leur substance au profit de plus grands ensembles le plus souvent incohérents ».*

Nous resterons donc vigilants, à défaut de pouvoir infléchir le cours des choses, pour dénoncer ces incohérences qui continueront à apparaître au **fil du temps, n'en doutons pas !!**

En attendant, profitons de notre beau printemps à **Quettreville .....**

Votre Maire,  
G. GEYELIN

son analyse sur la loi NOTRe et l'impact pervers qu'elle induit vis-à-vis des principes fondamentaux de proximité, réactivité, humanité. Nos communes se retrouvent, petit à petit, vidées de leur substance au profit d'une intercommunalité lointaine qui accroît les démarches dans diverses compétences. Face à certaines pratiques communautaires qui m'horripilent (schéma de fiscalité communale imposé par l'intercommunalité, une gouvernance oligarchique, la perte de la proximité...), je souhaite recentrer mon édito sur notre commune nouvelle. Mettre en avant les actions communales structurantes que notre Conseil Municipal développe afin d'améliorer votre cadre de vie et de continuer à vous assurer un service public humain et de proximité. Nos mairies sont et resteront le premier échelon démocratique local. En outre, soyez sûr que nous aurons toujours à cœur de nous rendre disponibles et d'être à votre écoute afin de vous offrir le meilleur service.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal nouveau format.

Bien à vous,

Votre Maire Déléguée,  
D. LEDOUX

DANS CE NUMÉRO	
Le mot des Maires	1
Rénovation du Pont au Moulin de SEY	2
<b>Une BIM à l'Église</b>	2
Agence Postale Communale	3
Repas des aînés Hyenvillais	3
Talents hyenvillais	4
Artisans et commerçants	5
Partenariat SDEM50	6
Élections 2017	7
<b>Carte Nationale d'Identité</b>	8
Stop aux incivilités	8

Cher(e)s Hyenvillais(es),  
Cher(e)s Quettrevillais(es),

Comme le souligne mon cher collègue Guy, ce début d'année fut marqué par la création de la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage. Je rejoins tout à fait

## Le Pont du Moulin de Sey de nouveau accessible

À la fin de l'été 2016, l'accès au pont du Moulin de Sey avait été fermé pour raisons de sécurité : sa vétusté mettait en péril l'usage de celui-ci, privant ainsi les randonneurs de la traversée. La Communauté de Communes de Montmartin sur Mer a décidé de confier la réfection de ce pont à l'association **O.S.E Environnement**. Cette association Loi 1901, basée à Granville, mène des ac-

tions de type « chantier d'insertion ». Il s'agit par le biais de travaux divers, confiés essentiellement par des collectivités, de favoriser l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi longue durée en les salariant, leur donnant un objectif professionnel, et en les aidant dans leurs démarches pour viser un retour vers un emploi durable.

La remise en état de notre patrimoine Quettrevillais peut ainsi profiter à tous : nous retrouvons le plaisir de traverser le pont du Moulin de Sey en toute sécurité, et cette action permet aussi une insertion professionnelle !

La municipalité remercie la communauté de commune et l'association pour le travail réalisé.

### Le Pont du Moulin de Sey avant sa rénovation...



### Et après ....



## À l'Église, on la « boucle » !

Mais oui : il s'agit ici de l'installation d'une Boucle à Induction Magnétique (BIM) dans notre Église de Quettreville-Sur-Sienne la rendant désormais accessible aux malentendants.

En France, la déficience de l'audition touche près de sept millions de personnes : impossible donc de faire la sourde oreille face à cette situation ! La commune a ainsi choisi de mettre en accessibilité aux personnes malentendantes une partie de l'Église (dans le chœur, à gauche) afin de rétablir cette inégalité. Une Boucle à Induction Magnétique (BIM) y a été installée en novembre 2016, dans cette partie de notre église.

Pour vous aider à repérer les lieux, un pictogramme indique cette zone :



Une Boucle magnétique améliore la qualité d'écoute en atténuant le bruit ambiant et en permettant d'entendre directement la source sonore (télévision, téléphone, guichet, salles de spectacles, cinémas, églises). Elle transmet le son sans fil aux appareils auditifs com-

patibles, c'est-à-dire ceux munis d'une « position T ». La fonction T des prothèses auditives empêche la diffusion de tout bruit intempestif (distance, écho) pour ne transmettre que le son diffusé par un micro, une sono, etc...

Pour plus d'informations sur les dispositifs possibles lorsque la surdité s'installe, contacter l'ADSM (Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche) – bureau 521 – Les Unelles à COUTANCES - permanence le 1er jeudi du mois de 14h30 à 16h30.

# Agence Postale Communale (A.P.C)

Notre « A.P.C. » se porte bien et va bientôt souffler sa première bougie en Avril. Grâce à l'animation compétente de nos deux agents communaux, Virginie LAISNEY et Céline CAMBERNON, l'essai a été brillamment transformé pour le plus grand bénéfice des usagers.



Les horaires d'ouverture alignés sur ceux de la Mairie, ainsi que la localisation près des commerces et de la rue du Mont Saint Michel

ont considérablement augmenté la fréquentation :

Avril 2016 : 263 usagers/mois

Janvier 2017 : 548 usagers/mois

Les mouvements financiers (retraits et dépôts) ont triplé depuis l'ouverture.

Ventes et affranchissements ont explosé aussi. Enfin l'activité « Colis » est en croissance constante portée par deux entreprises majeures du territoire de notre commune nouvelle.

Autre conséquence bénéfique pour le fonctionnement de la Mairie, l'accueil de 1er niveau des usagers qui répond rapidement

aux demandes quotidiennes simples ne nécessitant pas l'intervention du secrétariat de mairie.

Le saviez-vous ?

L'Agence Postale Communale est équipée d'une borne numérique pour vous permettre de réaliser certaines opérations impossibles au guichet.



## Repas des aînés Hyenvillais



Dimanche 5 mars, une table joliment décorée accueillait une quarantaine de Hyenvillais, au restaurant « À la Sienne », pour le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité.

Madame le Maire Délégué n'a pas manqué de saluer Jacqueline Félix et Gérard Lebourrier doyens de Hyenville.

Ce repas particulièrement chaleureux et convivial fut l'occasion de

se retrouver, de partager un agréable moment en échangeant sur les gais souvenirs et les dernières nouvelles du village. Entre deux histoires, les invités ont savouré la cuisine concoctée par le chef Christophe (aidé de son fils Léo). Au service, Florence et Pauline ont ravi les convives par leur gentillesse et leur disponibilité.

Tous repartirent enchantés de ce bon repas et du beau moment passé ensemble.

### Les doyens hyenvillais



## Hyenville, une pépinière de talents ... ?

Notre paisible village nous dévoile des parcours « d'enfants du pays » qui peuvent nous faire penser que grandir à Hyenville pourrait être le secret pour développer des talents particuliers...

Pour exemple, le fils de Francette et Paul SOL-DOURDIN (pour mémoire, M. SOL-DOURDIN fut Maire de Hyenville) Arnaud SOL-DOURDIN est une star dans le monde de la mode. Il a fait de Miss France la reine de l'Univers grâce à ses talents de coiffeur et maquilleur. En effet, coach d'Iris MITTENAERE, Miss France 2016, il a su la propulser sur la première marche de Miss Univers en février dernier. Une consécration que la France attendait depuis son dernier titre en 1953.

Arnaud SOL-DOURDIN débuta sa carrière dans un petit salon à Périers, puis direction la Capitale où il devint coiffeur de mode.

Aujourd'hui, coiffeur et maquilleur des plus belles femmes du monde, il a la mission de préparer les candidates françaises au concours de Miss Univers.

Mission qu'il remplit avec succès !!



Un second exemple, dans le domaine sportif : Maxime OYER (fils de Claude OYER, sur la photo) se distingue depuis plusieurs années dans sa pratique d'un art martial japonais : le Karaté. Avec son Club de Granville, il a participé à la Coupe de Normandie en février dernier. Au cours de ce grand tournoi, Maxime est devenu champion de Normandie dans sa catégorie Cadet. Cette belle victoire lui ouvre les portes des championnats inter-régionaux, ultime étape qualificative avant les championnats de France.

Dans une autre catégorie, Cyprien VÉRON (Fils de Marius et Thérèse VÉRON) a remporté le titre de champion d'échecs de la Manche 2017.

Victoire à souligner puisque Cyprien a battu les **huit meilleurs joueurs départementaux** .... «Un exploit !», commente Jean-François Jolly, maître international du Club d'Agneaux-Saint-lô.

Cyprien porte ainsi haut les couleurs de son Club d'échecs de Saint-Hilaire-Petitville.



# Nouveaux artisans et commerçants

Mickaël GALLOT propose ses services dans la création de logo, panneaux, banderoles, ainsi que l'impression sur tous supports et tous objets publicitaires. Il répondra aux mieux à vos demandes personnalisées.



Station de lavage :

Vincent UNVOY a ouvert sa station de lavage à la sortie du bourg vers Coutances. Ce centre dispose d'une piste couverte pour les voitures, motos et une piste non-couverte avec passerelle, pour les camping-cars, camions, bateaux. Une piste avec rouleaux vient compléter ce dispositif. Station Ouverte 7j/7 et 24 heures sur 24.

Camion-restaurant Place de la mairie à Quettreville -Sur-Sienne:

- ⇒ le mardi soir, le camion **Wall Mac Burger** vous propose des burgers cuisinés au camion, à emporter.
- ⇒ Le mercredi soir, le camion **Choptik** vous propose des spécialités franco-asiatiques à emporter.



Vous l'avez peut-être déjà remarqué : le petit parking auprès du Bar des princes est le théâtre d'un petit marché qui s'anime le vendredi matin. Vous y trouverez un grilleur, un marchand de fruits et légumes, un poissonnier, un boucher charcutier et un crêpier.

# Partenariat entre le Sdem50 & Astre Service



Le Sdem50 (Syndicat Départemental Des Énergies de la Manche) et l'association Astre Services (Solidarité Travail et Recherche de l'Emploi) partagent une volonté commune d'accompagner et de sensibiliser les usagers aux économies d'énergie, à la bonne gestion de leur budget énergétique et de lutter contre la précarité énergétique. C'est en ce sens qu'ils ont signé une convention de partenariat entre leurs deux structures le 9 février 2017.

Cette convention a pour objectif de se rapprocher de la population en mettant en place une permanence hebdomadaire afin de conseiller et d'accompagner les usagers dans la compréhension et la maîtrise de leurs dépenses énergétiques

## Conseils et accompagnement

- Information sur les tarifs sociaux & le chèque énergie,
- **Analyse de vos factures d'énergie,**
- Conseils en maîtrise des énergies
- **Orientation vers les dispositifs d'actions existants (subventions ANAH) en lien avec les différents acteurs de l'énergie ...**



## Permanence quotidienne **Astre Services**

Le jeudi matin à COUTANCES

- Le 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> jeudis du mois au CCAS de Coutances, 8 rue Paul Letarouilly
- Le 2<sup>nd</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois au Point « J », 13A rue Régis Messac



*Vous souhaitez prendre un Rendez-Vous ?*  
Corinne DANGUY 06.29.87.64.60

# Élections 2017

## Dans quel bureau de vote se rendre ?



En pratique, soyez attentifs à la **nouvelle carte d'électeur** qui vous a été envoyée fin mars 2017, votre bureau de vote y est clairement indiqué.

Comme nous l'avons annoncé dans notre « Nouvelle Lettre » de

Septembre 2016, prenez garde à vous rendre dans le bon bureau pour faire entendre votre voix à l'occasion des élections se tenant en 2017 :

- **Premier Bureau** : Salle Germaine Manteau (991 électeurs), concerne les quettrevillais sauf ceux résidant Rue Royale, Rue Charles de Gaulle (à partir du numéro 90 seulement) Route du Paradis, Rue Robert de Surcouf, Rue des prémesnils.

- **Second bureau** : Mairie de Hyenville (415 électeurs), concerne les hyenvillais et les quettrevillais résidant Rue Royale, Rue Charles de Gaulle (à partir du numéro 90 seulement) Route du Paradis, Rue Robert de Surcouf, Rue des prémesnils.

**L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE** aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017  
Les **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES** auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017

## Et si je ne peux pas me déplacer ?

### Pensez à la Procuration !

Qu'est-ce que le vote par procuration ? Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

Qui demande la procuration ? Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention. Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ? Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant.

Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France.

Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Comment établir une procuration ? C'est le mandant qui la demande.

Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Où ? Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger).

Quand ? Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment !

Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et imprimé sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du manda-

taire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).

- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ? Non, une procuration est établie sans frais.

#### Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical.

## Nouvelles démarches pour (re)faire sa carte d'identité

Depuis le jeudi 2 mars 2017, l'état nous simplifie les démarches administratives à effectuer pour les demandes de cartes d'identité. Les demandes (initiales ou de renouvellement) sont alignées sur celles des passeports.

"C'est la conséquence du décret pris par le ministère de l'Intérieur, en octobre 2016, sur le méga fichier informatisé TES ou Titres Électroniques Sécurisés (carte d'identité et passeport) qui entre en application. Et qui enregistrera les données personnelles des Français : nom, adresse, taille, sexe, téléphone... et image numérisée des empreintes et de la photo d'identité."

Votre mairie, lieu de proximité s'il en est, n'est donc plus habilitée à transmettre les demandes de cartes d'identité à la préfecture, **faute d'être équipée d'une borne biométrique.**



Il faut désormais faire une pré-demande en ligne, puis vous rendre dans une des mairies habilitées par les services de l'état. À savoir : Coutances (10 km), Gavray (13 km), Granville (25 km), Avranches (37 km) ou Saint Lô (42 km).

Considérant l'aspect peu écologique de cette situation, la perte de temps pour chaque administré et le potentiel engorgement des demandes à certaines périodes de l'année, votre conseil municipal s'est tourné vers les services de la préfecture afin que la mairie de Quettreville soit équipée, elle aussi, des moyens nécessaires à l'établissement des cartes d'identité. Quettreville étant chef lieu de canton, nous avons bon espoir. Peine perdue, les services de l'état ont refusé !

Alors, à vos ordinateurs, puis à vos voitures...

### En Pratique, il faut :

- ⇒ Se créer un compte sur le site : <http://demande-cni.ants.gouv.fr>
- ⇒ Prendre note du numéro de pré-demande attribué par le site
- ⇒ Prendre Rendez-Vous dans l'une des mairies équipées de bornes biométriques (Coutances, Gavray, Avranches, Granville ou Saint Lô)
- ⇒ Rassembler les pièces justificatives
- ⇒ Se rendre au Rendez-Vous muni des pièces justificatives et du numéro de pré-demande
- ⇒ Retirer sa carte d'identité dans la mairie où la demande a été déposée.

## STOP aux INCIVILITÉS (dépôts sauvages)

Malgré les récurrentes mises en garde, il est toujours constaté que des déchets sont régulièrement déposés au pied des conteneurs de tri sélectif.

**Cette situation est inacceptable.**

Rappelons qu'au-delà de l'atteinte portée à l'environnement, ces dépôts sauvages représentent un coût supplémentaire pour notre commune qui doit organiser trop régulièrement l'enlèvement des déchets et le nettoyage des sites.

Nous rappelons également en vertu de l'article R635-8 alinéas 1 et 2 du Code Pénal, les sanctions prévues pour ces incivilités sont une amende de 1 500 €, portée à 3 000 € en cas de récidive, lorsque les contrevenants seront identifiés.

La propreté de l'environnement comme de la ville est l'affaire de tous. Si la très grande majorité de nos concitoyens est consciente et agit dans ce sens, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée.